

POSTULAT

Auteur Manfred Kuonen (suppl.), CSPO, Anton Lauber, CSPO, et Rainer Studer, CVPO
Objet Police cantonale: gestion globale des menaces
Date 09.03.2018
Numéro 4.0302

La police cantonale a pour tâche d'assurer le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics dans le cadre de la loi, et de garantir la protection des personnes et des choses. La population attend toujours plus des autorités qu'elles interviennent dans les situations d'urgence, mais aussi qu'elles les protègent de différentes menaces (violence, radicalisation, terrorisme).

Les situations de menace sont multiples et complexes. Les agents de la police se retrouvent en première ligne dans toute une série d'incidents (actes de violence et homicides, accidents, catastrophes, situations de menace, utilisation d'armes à feu, etc.). Outre des compétences spécifiques élevées, ils doivent disposer d'un important bagage psychologique. Les policiers doivent par ailleurs être capables de digérer efficacement des situations pesantes, afin de ne pas en être affectés dans leur santé.

En Suisse, la plupart des corps de police disposent de leur propre service de psychologie policière, doté de spécialistes formés en conséquence. La police cantonale valaisanne travaille ponctuellement en collaboration avec des psychologues externes, ce qui est une bonne chose. Actuellement, la psychologie policière et la psychologie légale sont pourtant des branches qui présentent un niveau de spécialisation élevé et requièrent forcément une formation complémentaire. Or la psychologie légale, justement, pourrait être une source de valeur ajoutée.

Dans ce contexte, il s'agirait d'examiner si un «service de psychologie policière interne» – précisément en matière de gestion des menaces – pourrait offrir une valeur ajoutée.

Un service de psychologie policière intégré aurait en outre quelques avantages supplémentaires:

- professionnalisation du travail psychologique
- personnel qualifié régulièrement et durablement à disposition
- valeur ajoutée directe dans le travail de police grâce à un savoir-faire complémentaire
- gain d'efficacité et d'efficience facilité par une compréhension des méthodes de travail respectives des différentes disciplines professionnelles.
- valeur ajoutée au travers de la confiance élevée à l'égard de la gestion de la santé en entreprise (prévention de la santé)
- amélioration de la formation et notamment de la formation continue, s'agissant des compétences spécifiques correspondantes.

Pour assurer la protection de la population, il est nécessaire d'instaurer une gestion globale des menaces intégrant les nouvelles situations auxquelles est confrontée la police cantonale.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat d'examiner si, au vu de la taille de la police cantonale valaisanne, il ne serait pas justifié de créer un service de psychologie policière intégré au corps de police, en mettant l'accent sur la gestion des menaces. Il s'agirait en particulier d'étudier la valeur ajoutée en termes de durabilité, de professionnalisme, d'efficience et de neutralité des coûts.